

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

11 ème RALLYE DES COTES DE LUMIERE

02 et 03 Septembre 2023

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du Visa par la Ligue Bretagne Pays de Loire
Ouverture des engagements : Dès la parution du Règlement
Clôture des engagements : Mardi 22 Août 2023
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 02 Septembre au « Restaurant Le 140 » à Beaulieu Sous la Roche
Dates et heures des reconnaissances : . Samedi 02 Septembre 2023 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18 h00
Vérifications administratives le : Samedi 02 Septembre 2023 de 14 h30 à 18 h00
Lieu : Salle Omnisports à Beaulieu Sous la Roche
Vérifications techniques le : Samedi 02 Septembre 2023 de 15 h00 à 19 h00
Lieu : Parking de la Salle Omnisports à Beaulieu Sous la Roche
Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 02 Septembre 2023 à 14 h30
Lieu : Parking de la Salle Omnisports à Beaulieu Sous la Roche
1^{re} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 02 Septembre 2023 à 17 h30
Lieu : Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu Sous la Roche
Publication des équipages admis au départ le : Samedi 02 Septembre 2023 à 20 h00
Lieu : Tableau affichage - Salle Omnisports à Beaulieu Sous la Roche
Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 02 Septembre 2023 à 20 h00
Lieu : Tableau affichage - Salle Omnisports à Beaulieu Sous la Roche
Briefing des pilotes prioritaires le : Samedi 02 Septembre 2023 à 18 h00
Lieu : PC de course - Salle Omnisports à Beaulieu Sous la Roche
Publication des résultats partiels le : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la 1 ère section
Lieu : Tableau affichage – Salle Omnisports à Beaulieu Sous la Roche
Vérification finale le : Dimanche 03 Septembre 2023 au garage BESSON à Beaulieu Sous la Roche
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : Dimanche 03 Septembre 2023, 30 minutes après l'arrivée
du dernier concurrent.
Lieu : Tableau d'affichage – Salle Omnisports à Beaulieu Sous la Roche
Remise des prix le : Dimanche 03 Septembre – 1 h15 après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO VALLEE DE LA VIE organise le 11 ème RALLYE DES COTES DE LUMIERE en qualité d'organisateur administratif avec le concours du CLUB VENDEE F1 en qualité d'Organisateur Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le 09 Juin 2023 sous le numéro R32.

Comité d'Organisation

Président : Jean-Marc RABAUD Tél 07 82 59 03 23

Membres : Tous les adhérents du Club Vendée F1

Secrétariat du Rallye, Adresse : BP1 – 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE Valérie ROBIN

Téléphone : 06 30 13 05 98

Mail : engagementrallyecdl@outlook.fr

Site internet : <http://rallyecotedelumiere.wix.com/cvf1>

Permanence du Rallye : Pendant la durée du Rallye

Lieu, date, horaire : Salle Omnisports à Beaulieu Sous la Roche du Samedi 14 h30 au Dimanche à 18 h00 .

Organisateur technique

Nom : CLUB VENDEE F1

Adresse : BP 1 – 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. JOUBERT Dominique..... Licence n°1106/14860
Commissaires Sportifs	M. COULON Thierry..... Licence n°1201/4777
	Mme MARTINEAU Marine.....Licence n°1110/210441
Directeur de Course	M. FAUVEL Serge..... Licence n°1507/2517
Directeurs de Course-adjoint	M. PERRIER Jean-Christophe.....Licence n°4884
	M. PAGE Jean-Luc Licence n°1507/4727
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M. MINEUR Jean-Louis..... Licence n°1209/29169
	M. COUSIN Guillaume Licence n°1210/206258
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	M. MERLIOT Gilles Licence n°1202/13096
	M. BELY Jean.....Licence n°1202/145422
Directeur de course voiture Tricolore	M. CAROF Jean-Marie.....Licence n° 203852
Commissaire Technique responsable	M. BARBAUD Yohan Licence n° 149794
Commissaires Techniques adjoints	M. PICARD Nicolas..... Licence n° 227955
	M. VALOT Hugues Licence n°1207/45584
Classement	M. MONFORT Stéphane.....Licence n° 38611
Chargés des relations avec les concurrents	M. PECHON Jean-Jacques Licence n° 2527
	M. CERISIER Patrick Licence n° 189022
Chronométrateurs	M. CHARON Patrick Licence n°1209/42548
	Mme GUION MERLIOT MaryseLicence n°12140
	M. TISSERAND Jean-Louis.....Licence n° 181287
	Mme GAUDET GhislaineLicence n° 4210
	M. DEVIN AlainLicence n° 37311
	Mme RAGUNEAU MaryseLicence n° 24305

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des Côtes de Lumière compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 : coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de Loire
- Le Championnat de l'Automobile Club de l'Ouest

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye des Côtes de Lumière doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Mardi 22 Août 2023 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 230 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 460 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu au Road Book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye des Côtes de Lumière représente un parcours de 108.700 kms.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.950 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5/7	La Richardière.....	6.500 Kms
ES 2/4/6	Le Vieux Plessis	4.650 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages maximum**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 02 Septembre 2023 de 9 h00 à 12 h30 et de 14 h00 à 18 h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'y aura pas de remise de prix en espèces.

Un podium sera organisé et un lot sera distribué à tous les partants, le Dimanche 03 Septembre 2023 – 1 h15 après l'arrivée du dernier concurrent, parking de la Salle Omnisports à Beaulieu Sous la Roche.

ANNEXES - TIMING

11 ème RALLYE DES CÔTES de LUMIERE							
1° Etape - Section 1		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit	Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti		90
CH0 Parc Fermé		07:35	07:45	07:50		08:00	09:29
CH0A	1,410	08:00	08:10	08:15	00:25	08:25	09:54
CH1 La Richardière	7,670	08:15	08:25	08:30	00:15	08:40	10:09
Départ ES 1	0,100	08:18	08:28	08:33	00:03	08:43	10:12
CH2 Le Vieux Plessis	10,990	08:33	08:43	08:48	00:15	08:58	10:27
Départ ES 2	0,100	08:36	08:46	08:51	00:03	09:01	10:30
CH2A Ent. Reqr	9,850	08:54	09:04	09:09	00:18	09:19	10:48
Regroupement :					01:20		
1° Etape - Section 2		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit	Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti		90
CH2B Sort. Reqr		10:14	10:24	10:29		10:39	12:08
CH2C Sort. Assist.	1,410	10:39	10:49	10:54	00:25	11:04	12:33
CH3 La Richardière	7,670	10:54	11:04	11:09	00:15	11:19	12:48
Départ ES 3	0,100	10:57	11:07	11:12	00:03	11:22	12:51
CH4 Le Vieux Plessis	10,990	11:12	11:22	11:27	00:15	11:37	13:06
Départ ES 4	0,100	11:15	11:25	11:30	00:03	11:40	13:09
CH4A Ent. Reqr	9,850	11:33	11:43	11:48	00:18	11:58	13:27
Regroupement :					00:55		
1° Etape - Section 3		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit	Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti		90
CH4B Sort. Reqr		12:28	12:38	12:43		12:53	14:22
CH4C Sort. Assist.	1,410	12:53	13:03	13:08	00:25	13:18	14:47
CH5 La Carrière	7,670	13:08	13:18	13:23	00:15	13:33	15:02
Départ ES 5	0,100	13:11	13:21	13:26	00:03	13:36	15:05
CH6 Le Vieux Plessis	10,990	13:26	13:36	13:41	00:15	13:51	15:20
Départ ES 6	0,100	13:29	13:39	13:44	00:03	13:54	15:23
CH6A Ent. Reqr	9,850	13:47	13:57	14:02	00:18	14:12	15:41
Regroupement :					00:55		
1° Etape - Section 4		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit	Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti		90
CH6B Sort. Reqr		14:42	14:52	14:57		15:07	16:36
CH6C Sort. Assist.	1,410	15:07	15:17	15:22	00:25	15:32	17:01
CH7 La Richardière	7,670	15:22	15:32	15:37	00:15	15:47	17:16
Départ ES 7	0,100	15:25	15:35	15:40	00:03	15:50	17:19
CH7A Ent. Parc Fermé	9,160	15:40	15:50	15:55	00:15	16:05	17:34